

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 21 Février 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédrick, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PELÉ Martin, PLANTARD Thierry et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Maryline GILLET et M. James RICARDEAU.

<b><u>OBJET</u></b> :	<i>Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019.</i>
-----------------------	--

N° 2019 / 02 / 09

*La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), est un dispositif de soutien de l'Etat aux communes et aux groupements de communes pour financer des projets d'investissement ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services public en milieu rural.*

*Parmi les catégories d'opérations pouvant être subventionnées, figurent les actions relatives à l'attractivité des territoires comme le « maintien de services publics en milieu rural ». Le projet de réalisation d'une épicerie sociale est susceptible de rentrer dans cette catégorie.*

*Le plafond de dépenses subventionnables est fixé à 350 000 € HT et le taux de subvention compris entre 20% et 35%.*

*Seules les opérations prêtes à démarrer en 2018 et susceptibles de se réaliser dans un délai maximum de quatre ans sont retenues.*

*Le projet Epicerie Sociale est construit par le « Groupe Epicerie Sociale », issu du Réseau des Acteurs Sociaux. Il est en attente d'un local adapté pour démarrer cette activité.*

.../...



Diverses pistes ont été étudiées et le choix s'est arrêté sur une aile du Centre Technique Municipal, actuellement occupée par la Croix Rouge et bientôt libéré. Le local, d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, se trouve à proximité du centre ville de Blain et est accessible à pied. L'emplacement du bâtiment reste en discrétion et permet aisément les livraisons en camion. Un parking dédié aux utilisateurs est un atout supplémentaire.

L'aménagement intérieur sera constitué de:

- Une zone de rayonnage (accueil du public),
- Une zone de stockage,
- Un bureau,
- des sanitaires.

L'impact principal attendu est de permettre de renforcer le maillage de la réponse aux demandes alimentaires, permettre à des personnes de réduire leurs dépenses sur le poste alimentaire pour régler d'autres factures indispensables au maintien de leur situation (loyer...) et les conduire vers un retour à l'autonomie financière.

Des conventions « anti-gaspillage » pourront être envisagées avec les grandes surfaces de la commune, dans un impact sur la réduction des déchets.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses (en € HT)</b>		<b>Recettes (en € HT)</b>	
Travaux	83 333 €	État (DETR)	29 167€
		Maître d'ouvrage	54 166 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 333 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 333 €</b>

Le démarrage des travaux pourrait intervenir en septembre 2019 pour se terminer en décembre 2019.

Vu le Code de Collectivités Territoriales,

Vu le plan de financement annexé à la présente délibération,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet de réalisation d'une épicerie sociale et son plan de financement.

**SOLLICITE** à ce titre l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 4 Mars 2019,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20190228-CM-2019-02-09-  
DE  
Date de télétransmission : 04/03/2019  
Date de réception préfecture : 04/03/2019

Séance du Conseil municipal du 28 Février 2019  
Délibération n° 2019 / 02 / 09

